Lisez ces annonces, profitez-en, et faites des annonces pour augmenter vos affaires

AVIS SPECIAUX

BUREAU DU CONSEIL DES ASSESSEURS dans et pour la Paroisse d'Orléans, Chambre 301 dans l'annexe de l'Hotel de Ville, Nouvelle Orléans, 16 mars 1914 — Toute personne responsable de taxes sur quelque propriété décrite, que ce soit propriétés foncières ou immeubles, sont prévenues en conformité avec la loi, que les assessements pour l'année 1914, dans les districts d'assessement, de la Paroisse de la Nouvelle Orléans ont été terminés, et que la liste sera exposée dans ce bureau à partir du 16 mars jusqu'au 31 mars 1914, les deux inclusivement, entre 9 heures a. m. et 4 heures p. m. (jours de fêtes exceptés).

Tout les payeurs de taxes sont respectueusement invités de saisir l'occasion pour faire connaître leurs objections à n'importe quel assessement, et de vérifier la correction de cect dans la manière prescrite par la loi.

C. TAYLOR GAUCHE, Président.
CHAS. J. HAUER, Secrétaire.
mars 16-10f

AVIS

La Henry Peters Derrick and Lighterage Company, commencera à faire des affaires le 15 avril prochain. Les souscriptions pour les actions, qui sont de 200 dollars chaque, seront reçues au bureau. M. Henry Peters garantit un dividende annuel de 7 pour cent aux actionnaires. La compagnie aura les bateaux-grues suivants, que le public peut voir au débarcadère de la rue Clouet: Pelican (neuf) tout en acier; Louisiana, Spring Water, New Orleans.
HENRY PETERS, Secrétaire et trésorier
mars 13-30f

Nouvelle-Orléans, Lne.,
26 décembre 1913.

La Société DANZIGER ET TESSIER a été déclarée dissoute aujourd'hui. Toutes les personnes ayant des réclamations à présenter à cette Société, sont priées de les faire parvenir au soussigné qui signera pour la maison en liquidation. C. A. TESSIER.

Nouvelle-Orléans. Lne.,
26 décembre 1913.

Nous, les soussignés, avons formé, aujourd'hui, une association sous la raison sociale de C. A. TESSIER ET SON pour faire les affaires de propriétés foncières de toute espèce, avec les bureaux au No. 134 de la rue Carondelet. 27décif

DEMANDEZ UN TAXI !
COOKE
Phone Main 39 ou 49

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Clemens.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,750 — Division D — Attendu que Peter J. Flanagan, administrateur public, a présenté une petition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John Clemens, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition et pourquoi la description et évaluation de la propriété de cette succession ne serait pas approuvée et homologuée.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, avocat.
mars 10-15-19

Succession de Abner Adams Parker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107807 — Division D — Attendu que Mme Alice Price, veuve d'Abner Adams Parker, a présenté une pétition à la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Abner Adams Parker, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier
DINKELSPIEL, HART & DAVEY, avocats.
mars 13-18-24

Successions de Edward Demonn, Lizzie Becker, veuve de Edward Demonn, et Mlle Celina Demonn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,298 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pourquoi le dit compte, présenté par Edward Joseph Demonn, Jr., et Frederick Demonn, administrateurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués suivant ce compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier
JOHN P. SULLIVAN, EDWARD M. HEATH, avocats.
mars 13-18-22

Succession de John B. Ballard

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,789 — Division A — Attendu que Joseph Ballard a présenté une pétition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres dans la succession de John B. Ballard, décédé intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, avocat.
mars 11-15-20

Succession de Mme Mary Reynolds O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106700 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Thomas O'Connor, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MARTIN H. MANION, avocat.
mars 13-18-24

Succession de Frank K. Davison.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 107,053 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mme Christina Davison, exécutrice testamentaire, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et lesf onds distribuées conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
BERNARD BROUEN, avocat.
mars 10-15-19

Papiers peints et peintures

Spécialité d'articles de quincaillerie, matériaux de construction, articles de ménage, les marchandises sont délivrées en ville. Les ordres de la campagne sont sollicités. Royal Wall Paper and Paint Co., 439 rue Royale. Tél Main 2592.
17 mars mar-mer-dim-1 an

DEMANDES D'EMPLOI

Veuve sérieuse et de bonne éducation demande place de ménagère chez un célibataire ou veuf. S'adresser 530 rue St. Pierre en face le square Jackson.
mars 13-15f

PRETS D'ARGENT.

Emprunts à 5 pour cent

PEUVENT.. ETRE.. OBTENUS.. POUR ACHETER, CONSTRUIRE OU AMELIORER LES PROPRIETES; VOUS FAITES LES PAIEMENTS COMME VOUS PAYEZ LE LOYER; ECRIVEZ NOUS POUR LES CONDITIONS... E. GRANT, 220 BATISSE MACHECA, NLLE ORLEANS, LNE...
fév 18-1 an

ON DEMANDE A ACHETER.

NOUS payons les plus hauts prix comptant pour vos bijoux anciens en or et en argent. Venez nous voir avant de les vendre EAGLE LOAN OFFICE AND JEWELRY STORE, J. Itzkovitch, propriétaire, 938 rue du Canal. 17Jan—tf

CAMPHO-MENTHO
Pour le croup, le rhume de cerveau, les maux de gorge et les inflammations. Rien de meilleur pour les contusions.
Jan13—1f

CHAMBRES GARNIES

A LOUER—De belles chambres garnies, 826 rue St. Louis.

A VENDRE

A VENDRE—Un très bel ameublement de chambre en bois d'ébène. S'adresser 820 Esplanade. 28juil

PLANTES ET FLEURS.

BOUQUETS, décorations, plantes en tous genres; spécialité ce devis et création de parcs et Jardins. Henry Kraak, 1402 Avenue Nasheville. Tél. Uptown 1198. fév 19-1m

DEMANDES D'EMPLOI

Un homme, ayant bonnes références, actuellement occupé le matin, désire travail l'après-midi comme garçon de bureau, ou travail de maison. S'adresser Nelson., Bureau de l'Abeille, 323 rue Chartres.

AVIS AUX CREANCIERS

Bemis Bro. Bag Company versus Standard Guano & Chemical Manufacturing Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,083 — Division B — Avis est par le présent donne aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par W. W. Bouden, receveur en cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL, Avocats.
mars 17-22-26

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Mary Ritchey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. — No. 107462 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph M. Leo, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribues conformement au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
G. G. KRONENBERGER, avocat.
mars 17-22-26

Succession de M. et Mme Albert Baldwin, Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT, Division C. — No. 100416. — Attendu que William Ottmann de l'Etat de New York en sa capacité et dûment qualifié de gardien et tuteur de la personne et des biens de son enfant mineur, Armemise Baldwin Ottmann, a démandée à la Cour l'autorisation de prendre possession et de retirer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit enfant mi-

Avis est par le present donné à tout ce que cela peut concerner de déduire dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis pourquoi la dite demande du dit gardien ou tuteur ne serait pas approuvée.

Par ordre de la Cour.
P. A. DUCOING, Deputé greffier.
Nouvelle Orléans, La., 16 février 1914.
FOSTER MILLING & SAAL, Avocats.
fév 19-25 mars 3-10-20

Succession de John R. Watts

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,829 — Division C. — Attendu que Henry J. Julian, a présenté une petition à la Cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu John R. Watts, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
D. B. H. CHAFFE, et A. D. PRESTON, avocats.
mars 16-19-24

Succession de Mme Adonia Huard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105943 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Ophélie Huard, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. J. THEARD, avocat.
mars 10-15-19

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICAIRE
VENTE EN PARTAGE

Rosalie Passalaqua-Cinquemani et als, vs. Ophelia Frey Passalaqua, tutrice et als. No. 104 147 Cour Civile de district Division A.

Propriétés Commerciale et de rapport du Second District.

1 No. 700 Avenue Nord Claiborne rue St. Pierre Batisse simple à deux étages.
2 No. 710 Avenue Nord Claiborne Coin rue Orléans Grande bâtisse en briques Bâtisse commerciale.
3 No. 1622-24 rue St. Pierre, double cottage, 4 chambres de chaque côté.
4 No. 1601-03 coin sud Robertson grande bâtisse en bois à deux étages (commercial) Nos.
5 704 706 avenue N. Claiborne deux batisses en bois à un étage (commercial).
6 Nos 1418-20 rue Ste Anne, doublec otage, 5 chambres de chaque côté.
7 Nos. 708 N. Claiborne Avenue, Jolie batisse à deux étages (comemrcial).
8 912-14 N. Claiborne. Batisse à deux étages (commercial)
9 Nos. 916-18 Avenue N. Claiborne. Batisse à deux étages (commercial).
10 No 1917 rue Ste Anne, Cottage simple 4 chambres.
11 Nos. 726-28-30 Avenue N. Claiborne, coin Ste Anne, jolie batisse en bois et en briques à deux étages (commercial).
12 Nos 1633 Orléans coin N. Claiborne Avenue, batisse en bois à deux étages (commercial).

A L'ENCAN LE JEUDI 19 MARS A MIDI,
311 RUE BARONNE.

N. J. CLESI, Encanteur, fonformément et en exécution d'un jugement rendu par la Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, le 10 et signé le 15 décembre 1913, amendé par un autre jugement de la dite Cour, rendu le 11 février 1914 par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la sus dite Cour dans la succession ci-dessus numérotée et intitulée, et aussi conformément à un ordre de la Cour Civile de district émis le 2 février 1914 et homologuant la procédure d'une réunion de famille qui a eu lieu concernant les mineurs Pasalaqua dans l'affaire intitulée Philip Pasalaqua, No. 91085 de son dossier, et d'un ordre de la 14ème Cour judicaire pour la paroisse d'Avoyelles, rendu le 29 décembre 1913, homologuant la procédure d'une réunion de conseil de famille, concernant la mineure Béatrice F. Haydel, je procéderai à vendre à l'encan lap ropriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville désigné par le No. 10 de l'Ilet No. 68 borné par les rues Claiborne, Robertson, orléans et St. Pierre, sur un plan dressé par H. Pilié, député voyer daté du 23 mai 1845, et déposé au bureau d'Amédée Ducatel, ancien notaire sousl e numéro 13 du livre des plans No. 3, lequel dit lot forme le coin des rues St. Pierre et Claiborne, et mesure en mesure américaine 28 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds en profondeur de face à la rue St. Pierre.

2. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Orléans, Robertson et St. Pierre, lequel dit lot mesure 28 pieds 8 pouces et 6 lignes faisant face à la rue Claiborne sur 100 pieds de profondeur faisant face à la rue Orléans, formant l'encoignure de ces deux rues.

3. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le second district de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues St. Pierre, Claiborne et Robertson et le Canal de la promenade Carondelet, lequel dit lot mesure 29 pieds et 10 pouces de face à la rue St. Pierre, sur 79 pieds plus ou moins de profondeur.

4. Un certain lot de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville désigné par le No. 16 de l'Ilet No. 69, borné par les rues Orléans, Ste. Anne, obertson et Claiborne, lequel dit lot mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue d'Orléans sur une profondeur et ses lignes de face à la rue Robertson de 72 pieds 4 pouces entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Orléans et Robertson.

5. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutesl es dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville désigné par le numéro 8, dans l'Ilet borné par les rues Claiborne, Robertson, St. Pierre et Orleans, sur un plan dressé par H. Pilié, député voyer de la ville, daté du 21 mai 1845, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot mesure en mesure américaine 28 pieds 8 pouces de face à la dite rue Claiborne sur 100 pieds en profondeur entre lignes parallèles, étant la même propriété que feu Giuseppe Pasalaqua acquérit dans la communauté qui exista avec feue son épouse Rosalie Frico, de Tomy Lafon suivant cate passé devant John R. Légier, ancien notaire, le 28 juillet 1887, enregistré au bureau des transferts, régistre 124 Fo. 876

6. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que toutes les dépendances qui y appartiennent désigné sur le rôle d'assessement comme No. 10 de l'Ilet No. 167, borné par les rues Ste. Anne, Orléans, Villeré et Marais lequel dit lot mesure 38 pieds de face à la rue St. Anne sur 66 pieds en profondeur entre lignes égales et parallèles.

7. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette vrre, désigné par le numéro 9 de l'Ilet 194, borné par les rues Claiborne, Robertson, Orléans et St Pierre, sur un plan dressé par George de Armas, députe voyer de ville, daté du 2 mars 1891, et déposé en l'étude de Jules F. Meunier, notaire lequel dit lat mesure en mesure américaine 28 pieds 6 poures de face à la rue Claiborne, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que toutes les dépendances qui y apaprtiennent situé dans le second district de cette ville désigné par la lettre C de l'Ilet No. 197, borné par les rues N. Clamorne, Dumaine, Robertson et St. Phillip, sur un plan dressé par J. W. T. Stepnens, voyer daté du 6 février, 1914 enregistré en cette procédure, lequel dit lot commence à uned istance de 26 pieds 5 pouces et 3 lignes de lar ue Dumaine et mesure 32 pieds 10 pouces de face à la rue N. Claiborne, 32 pieds 2 pouces en largeur en arrière sur unep rofondeur sur la ligne la plus proche de la rue Dumaine de 122 pieds 4 pouces et 7 lignes, et unep remière profondeur sur l'autre ligne de côté de 75 pieds 9 pouces; de là sur unel igne oblique 2 pieds 11 pouces, d'où une seconde profondeur de 50 pieds 2 pouces et 2 lignes, avec l'usage d'une allée mitoyenne avec le lot D, comme il est montre sur le dit plan, cette allée mesure 3 pieds 8 pouces de largeur, face à la rue Claiborne sur une profondeur de 75 pieds 9 pouces.

9. Une autre parcelle de terre avec toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvnt et toutes les dépenances qui y appartiennent dans le même district et ilet, que la parcelle ci-dessus décrite et l'adjoignant, désigné par la lettre B du même plan, laquelle dite parcelle de terre mesure 32 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue N. Claborne, 35 pieds 1 pouce et 1 ligne de largeur en arrière sur une profondeur sur la ligne de côté le plus proche de la rue St. Philippe de 122 pieds et 5 lignes, une premire profondeur sur l'autre ligne de côté le plus proche de la rue Dumaine de 75 pieds 9 pouces de là s'élargissant sur une ligne oblique 2 pieds 11 pouces; et d'où 50 pieds 2 pouces et 2 lignes d'une secodne profondeur; avec l'usage en commun avec le lot C de la susdite décrite allée.

VENTES PAR LE SHERIF

Par N. J. CLESI

10. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations quis'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville, désigné par le numéro 4 de l'Ilet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan dressé par F. N. THourne, architescte daté du 21 panvier 1853, et déposé en rétude de J. Labonny, ancien notaire suivant lequel dit plan le dit lot mesure en mesure américaine 26 pieds 11 pouces et 4-8 ligne, sur la rue Ste. Anne, la même larguer en arrière sur une profondeur de 120 pieds sur la ligne le séparant du lot No. 3 comme il est démontré sur le dit plan et une profondeur sur la ligne du côté opposé de 17 pieds 2 pouces et 6 lignes.

11. Une certaine parcelle de terre, ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le second district de cette ville, désigné par la lettre A de l'Ilet 195, borne par les rues N. Claiborne, Ste. Anne, Orléans et N. Robertson, sur un plan daté du 5 février 1914, dressé par J. W. T. Stephens, voyer, enregistré avec le dosiser de cete affaire, laquelle parcelle de terre forme le coin d N. Claiborne et Ste, Anne et mesure 74 pieds de face à la rue N. Claiborne, sur une profondeur et face à la rue Ste Anne de 95 pieds 11 pouces, une profondeur sur la ligne la plus proche de la rue d'Orléans de 95 pieds 11 pouces et 1 ligne, et une largeur en arrière de 73 pieds 5 pouces et étant composé des lanis originaux 1, 2 et 3.

12. Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations quis'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district et ilet que la parcelle de tere qui vient d'être décrite et adjacente à cile ci désigné par la lettre B sur le dernier plan susmentionné, laquelle dite parcelle de terre forme les coins d'Orléans t Claiborne et mesure 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Orléans sur une profondeur entre lignes parallèles faisant face à la rue Claiborne de 72 pieds 4 pouces et étant composé de l'entier du lot original No. 9.

CONDITIONS.—Un tiers ou plus comptant, le solde s'il y en a en billets de l'acquéreur portant la même date que celle de l'adjudication payable en un et deux ans de date portant 5 pour cent d'intérêt annuel de la date jusqu'au paiement, et devant être garanti par hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété et les clauses de sécurité usuelles; les actes de vente devant être passés devant Felix J. Dreyfous, notaire aux frais des acquéreurs, qui devront en plus de leur enchère, assumer les taxes de 1914, les loyers appartenant au vendeur jusqu'au moment de la signature de l'acte de vente. Les propriétés ci-dessus sont vendues sujettes aux baux existants.

L'acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'acant au moment d l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI, Encanteur.
Bureau 821 rue Gravier.
F. J. DREYFOUS, A. D. DANZIGER, P. M. MILNER, A. J. BORDELON, Avocats.
fev 17-22 mars 1-8-15-19.

ANNONCE JUDICAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Succession de Mme Anna Mary Langenstein.

No. 105,178. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

Propriétés de choix améliorée et non améliorées du sixième district

1er Nos. 6027-29 rue Chestnut, résidence double.
2ème Nos 5935-37 rue Coliseum, joli cottage double bien construit, moderne, et sur un grand lot de terre.
3ème, joli terrain à bâtir, Chestnut entre State et Webster.
4ème, cinq magnifique lots, State près Coliseum.
5ème 825-27 rue Milan, joli double cottage moderne.

A L'ENCAN
MARDI 24 MARS 1914 A MIDI
A la Bourse de propriétés foncières No. 311 rue Baronne.

CONFORMEMENT ET EN VERTU d'un jugement rendu le 6 fev 1914 et d'un ordre signe le 12 Fév 1914 par l'Honorable E. K. Skinner, juge de la sus dite Cour Division C dans l'affaire intitulée de Mme Mary Langenstein et adressé à N. J. CLESI, encanteur, j'offrirai en vente à l'encan le MARDI 24 Mars, 1914, la propriété suivante décrite à savoir:

1er Un certain lot de terre ainsi que toutes les amélorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No. 19 de Bloomingdale, borné par les rues State, Chestnut, Coliseum (autrefois Plaquemines) et par la ligne de démarquation de l'ancien faubourg Burtheville désigné sur un plan dressé par C. Uncas Lewis, député, voyer de ville le 12 Février 1909, joint à un acte de vente de Jacob Langenstein passé devant G. G. Kronenberger, notaire le 4 Mai 1909, par le No. 16, lequel dit lot mesure suivant le dit croquis quarante huitp ieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Chestnut quarante six pieds trois pouces en arrière sur une profondeur sur la ligne les séparant du lot No. 15 sur le dit plan, de cent cinquante pieds, un pouce et unep rofondeur sur la ligne opposée de cent cinquante pieds, deux lignes.

2ème Un certain lot de terre ainsi que toutes les améliorations qui s'y trouvent situé dans le sixième district de la ville d ela Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 21 de Bloomingdale, borné par les rues Coliseuf, State, Perrier et la ligne de division de Bloomingdale et Hurstville sur un croquis dressé par C. Uncas Lewis, voyer de ville daté du 13 Février 1909, joint à un acte de vente fait par Mme Anna Mary Langenstein à Joseph W. Hirn, passé devant G. G. Kronberger, notaire le 30 Avril, 1909, par le No. 26. Le dit lot me sur suivant le dit croquis quarante six pieds huit pouces de face à la rue Coliseum, quarante deux pieds en largeur en arrière sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante deux pieds.

3ème Cinq certains lots de terre ainsi que toutes les améliorations qui s5y trouvent situé dans le cinquième district de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 21 de Bloomingdale, borné par Covision deliseum, State et Périer, et la ligné de division de Bloomingdale et Hurstville désigné sur un croquis par C. Uncas Lewis, député voyer de ville daté du 13 Février 1909, joint a un acte de vente fait par Mme Anna Mary Langenstein à Joseph W. Hirn par acte passé devant George Gustave Kronenberger le 30 Avril 1909 par les numéros 1 2 3 4 5bzLes dits lots mesurent chacun suivant le dit croquis trente pieds de face à la rue State sur une profondeur entre lignes parallèles de cent vingt jieds. Le lot No. 1 forme le coin des rues State et Coliseum.

4ème Un certain lot de terre situé dans le sixième district de la Nouvelle Orléans dant l'Ilet No. 19 de Bloomingdale, borné par la ligne de démarquation du faubourg de Bloomingdale désigné par sur le croquis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville le 12 Février 1909 et joint à une vente de Mme Ann Mary Langenstein à Jacob Langenstein, suivant acte devant George Gustave Kronrnberger, notaire du 4 Mai 1909 par le No. 14, lequel dit lot mesure d'après le dit croquis trente cinq pieds, six pouces et cinq lignes de face à la rue Chestnut trente cinq pieds sept pouces et cinq lignes en arrière sur une profondeur sur la ligne le divisant du lot No. 15, sur le dit plan, de cent cinquante pieds et unep rofondeur sur la ligne du côté opposé le divisant de l'arrière des lots Nos. 1 2 3 4 et 5 de cent cinquante pieds.

5ème Un certain lot de terre ainsi que toutes les batisses et améliorations qui s'y trouvent situe dans le sixième district de la Nouvelle orléans dans l'Ilet No. 21, borné par les rues Milan, Marengo, Live Oak (autrefois Constance), et Magnine désigné sur un croquis dressé par W. W. Reynolds, député, voyer de ville le 22 Juin, 1906, joint à un acte de vente de Mme Ann Mary Langenstein, suivant acte passé devant Georges Gustave Kronenzerger, notaire le 25 Juillet 1906, par le No. 7 et mesure suivant le dit croquis vingt neuf pieds de face à la rue Milan sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt pieds.

CONDITIONS. — Comptant, l'acletera devant assumer les taxes de 1914 et aura droit aux loyers après que l'acte de vente confirmant l'adjudication aura été passée. L'acquéreur devant également payer les frais de l'acte de vente devant J. B. Grenage, notaire et déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur.
Bureau 821 rue Gravier.
G. G. KRONENBERGER, Avocat.
fév 17-22 Mars 1-8-15-22-24

VENTES A L'ENCAN

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur du Troisième District.

Succession de Ramon Gonzales.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 98,562 — Division E — Cottage double, Nos. 2343-45 rue N. Claiborne; cottage double, Nos. 1209-1211 rue Touro; coin de Commerce, 2240 rue Chartres; rangée de maison de rapport, Nos. 526-528-530-532 rue Marigny; lot vacant sur la rue Spain, entre N. Derbigny et N. Claiborne — A l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, le JEUDI, 9 avril 1914, à midi, conformément et en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 25 février 1914 et signé en cour ouverte le 3 mars 1914 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et qui m'a été adressé, j'offrirai en vente à l'encan au jour heure et lieu ci-dessus mentionné la propriété suivante décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Union (actuellement Touro), Urquhart, Morales (actuellement Marais) et Frenchmen, mesurant 30 pieds, 11 pouces et 10 lignes ½ de face à la rue Union (actuellement Touro) sur 127 pieds, 10 pouces et 6 lignes, en mesure américaines.

2. Un certain lot de et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, Faubourg Franklin, désigné comme lot No. 5, dans l'Ilet No. 645 (autrefois No. 99), borné par les rues Spain, St. Avide (actuellement Claiborne), Prosper (actuellement N. Derbigny) et Washington (actuellement St. Roch), mesurant, en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Spain, sur une profondeur de 134 pieds entre lignes égales et parallèles, le dit lot est formé d'une portion des lots 16 et 17.

3. Une certaine parcelle de terre dans le Troisieme District, borné par les rues Chartres, Marigny, Décatur et les champs Elysées, la dite parcelle de terre est composée des lots Nos. 8 et 9 sur un plan d'Edgar Pilié, député voyer de ville, le 9 juin 1899, joint à un acte de vente par J. A. Chowning et als., à Ramon Gonsales, le 17 juillet 1899, acte devant Chas. Schneidau, notaire; lot No. 9 mesure 20 pieds, 11 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur et face à la rue Marigny, entre lignes égales et parallèles et est borné en arriere par une allée Mitoyenne decrite sur le dit plan. Le dit lot No. 9 forme le coin des rues de Chartres et Marigny. Lot No. 8 adjoint le No. 9, et mesure 20 pieds, 4 pouces de face à la rue Chartres, sur 116 pieds, 10 pouces, 5 lignes de profondeur entre lignes égales et parallèles; borné à l'arrière par une allée mitoyenne décrite sur le dit plan.

4. Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District, Ilet No. 244, borné par les rues Spain, Derbigny, Claiborne et Spain, et mesure 33 pieds de face à la rue Claiborne, sur une profondeur et face à la rue Spain de 77 pieds, 10 pouces entre lignes égales et parallèles. Le dit lot est désigné par le No. 1, sur un plan joint à un acte devant A. Ducatel, notaire, le 3 février 1848.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un ou un et deux ans de crédit, à l'option de l'acquéreur, divisé en paiements égaux représentés par des notes de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt annuel, depuis la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et privilège de vendeur, l'acquéreur devant assurer les améliorations pour la valeur de la partie à crédit et transférer la police ou les polices au porteur des billets hypothécaires; l'acte de vente devant contenir la clause de non-allenando et de vente sans évaluation. Dix pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès pour obtenir le paiement des billets, et toutes les charges ordinaires des actes de vente. L'acquéreur devant assumer et payer en sus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1914, et déposer avec l'encanteur en accompte 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication et aura droit aux loyers depuis la date de l'acte de vente notarié. Acte de vente passé devant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU,
mars—8,15,22,29avril—5,9 Encanteur.

PAR C. A. TESSIER & SON

ANNONCE JUDICIAIRE

Le Cottage Simple Elevé
521 rue Joseph, entre les rues Laurel et Constance.

Succession de Louis D. Mazurette

No. 107,115. Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans

PAR C. A. TESSIER & SON, C. A. Tessier, Encanteur Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 14 Avril, 1914, a midi à la Bourse des propriétés foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 18 Mars, 1914 de l'Honorable E. K. Skinner, juge de la susdite cour actuellement absent en congé, la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine parcelle de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par le No. 521 rue Joseph située dans le sixième district de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Joseph, Laurel, Constance et Octavie et désigné par la lettre A dans l'Ilet 188 sur un certificat d'arpentage par H. W. W. Reynolds, ingénieur civil daté du 18 Juillet 1890, joint à un acte passé devant Jeff C. Wenck, notaire public le 18 Déc. 1896 et mesure suivant le dit plan commençant à une distance de 188 pieds 1 pouce, et 6 lignes du coin de la rue Joseph et Laurel, 37 pieds 9 pouces de face à la rue Joseph, sur soixante pieds 1 pouce et dix lignes de profondeur entre lignes parallèles et est composé de l'extrême arrière de lots 1 et 2 sur le croquis sus mentionné.

CONDITIONS. — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la solde, s'il y en a, devant être représenté par des billets de l'acheteur à 1 et 2 ans après date, portant 8 pour cent d'interet par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement et devant être garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue et toutes les clauses usuelles et coutumières, le loyer de la dite propriété devant appartenir à l'acheteur depuis la date de passage de l'acte de vente, lequel devra être fait devant W. W. Young, notaire aux frais de l'acquereur, l'acheteur devant assumer en plus et en sus du prix de l'adjudication les taxes de 1914; 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.
mars 14-15-22-29 Avril 5-12-14

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un bail, droit d'occupation.

Joseph Serio vs. Charles Wetmore et als

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans No. 107411. — En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'encan,dans le local ci après désigné le MARDI 24 Mars, 1915, à 10 hrs. 30 du matin de la propriété suivante décrite à savoir:

A la porte de mon entrepôt Nos. 508-512 rue Chartres entre les rues St. Louis et Toulouse.

I Le terme inexpiré du bail du local 616 et 618 rue des Français le dit bail expirant le 30 Septembre 1915, le loyer étant de 150 dolairs par mois et payable mensuellement et en cas de non-vente il sera alors offert en vente.

II. Le doit d'occupation du dit local Nos 616-618 rue des Français, depuis la date de la vente jusqu'au 30 Septembre, 1915.

Saisie dans le procès ci-dessus.
CONDITIONS [illegible]

Shérif [illegible]
CHARLES V[illegible]
le demand[illegible]
mars 13-14-17